



## Le régime social et fiscal des indemnités de rupture dans le cadre d'un PSE

**Rappel : Un plan de départ volontaire (PDV) s'inscrit dans le cadre d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE, il suit donc le même régime fiscal et social qu'un PSE)**

	Impôts sur le revenu	Sécurité Sociale	CSG-CRDS
INDEMNITE PSE (Y COMPRIS DEPART VOLONTAIRE)	Exonération	Exonération dans la limite de 2 PASS (soit 76 080 € en 2015)	Exonération dans la limite du montant légal ou conventionnel de l'indemnité de licenciement sans pouvoir dépasser le montant exonéré de cotisations sociales
AIDE A LA REINSERTION (PRIME INSTALLATION / DEMEMAGEMENT ETC... PSE)	Exonération	Exonération dans la limite de 2 PASS (soit 76 080 € en 2015)	Exonération dans la limite du montant légal ou conventionnel de l'indemnité de licenciement sans pouvoir dépasser le montant exonéré de cotisations sociales